

Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Sylvie Champagne

DATE : 20 juin 2017

OBJET : Liste des personnes pouvant agir à titre de Commissaire à la déontologie

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>En vertu de la section 5 du Code d'éthique et de déontologie, le CA doit dresser une liste de cinq personnes pouvant agir à titre de Commissaire à la déontologie.</p> <p>Les personnes suivantes ont accepté de remplir ce rôle l'an passé et n'ont pas eu de mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'honorable Louis LeBel - L'honorable Marie Deschamps - M. le bâtonnier Pierre Sébastien - L'honorable Francois Rolland - L'honorable Paul-Arthur Gendreau -
2	Recommandation ou résolution proposée
	<p>Dresser la liste de cinq personnes pouvant agir à titre de Commissaire à la déontologie, par ordre préférentiel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'honorable Louis LeBel - L'honorable Marie Deschamps - M. le bâtonnier Pierre Sébastien - L'honorable Francois Rolland - L'honorable Paul-Arthur Gendreau -
3	Autres éléments pertinents, le cas échéant
	<p>3.1 Impacts financiers :</p> <p>Aucun sauf le remboursement de frais selon la politique du Barreau.</p>
	<p>3.2 Consultations effectuées :</p>
	<p>3.3 Documents joints : Aucun.</p>

¹ Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.